



Millénaire3

Le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

« Depuis 2005, la compétence de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie est obligatoire pour les communautés urbaines et optionnelle pour les communautés d'agglomération »

Interview de Gilles Eymery, directeur, et Delphine Derobert, chargée de la maîtrise de l'énergie, du service énergie de la ville de Grenoble

Propos recueillis le 30 juillet 2007 par Sandra Decelle

Quelle est la spécificité de la ville de Grenoble dans le domaine de l'énergie ?

Notre spécificité tient à la maîtrise de la distribution de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage par le biais de Sociétés d'Économie Mixte. Elle tient aussi aux compétences de notre service énergie. Celui-ci prend en charge l'ensemble des tâches correspondantes au cycle énergétique nécessaire au bon fonctionnement des bâtiments publics de la ville. Le service a la charge de la maîtrise d'oeuvre pour les installations thermiques, sanitaires et de ventilation, de l'exploitation des systèmes de chauffage, climatisation, piscines et fontaines, et de la préparation budgétaire, du paiement des factures et du suivi des consommations. Très peu de villes de notre taille disposent en interne dans un même service de ces trois champs d'actions.

Quels sont les atouts de cette situation ?

Nous pouvons notamment intervenir très rapidement en cas de problème grâce à un système de commande à distance et à un système d'astreinte 7j/7. Par ailleurs, nous maîtrisons le coût des interventions de

dépannage et cela nous permet de mieux maîtriser la gestion de notre parc immobilier sur l'année. A l'heure où de nombreuses collectivités sous-traitent leurs besoins, la ville de Grenoble dispose encore d'une part importante de personnels pouvant assurer la maîtrise d'oeuvre. Ce fonctionnement se retrouve encore dans la plupart des services de la ville (espaces verts...).

Vos fournisseurs de gaz, d'électricité et de chauffage sont des sociétés d'économie mixte. A l'heure de l'ouverture des marchés de fourniture d'énergie, cette situation vous avantage-t-elle ?

Comme les autres collectivités, nous serons soumis à la mise en concurrence lorsqu'elle sera obligatoire (après 2010 pour l'électricité et depuis juillet 2007 pour le gaz) mais pour l'instant nos SEM sont encore nos fournisseurs et cela présente deux types d'avantage. Tout d'abord, cela permet de bénéficier d'outils logistiques et de gestion bien adaptés à nos besoins. En effet, depuis la création des SEM dans la période d'après seconde guerre mondiale, un système de relation client a

progressivement été mis en place, utile pour le suivi administratif des factures par exemple. Par ailleurs, faire appel à Gaz et Electricité de Grenoble et à la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise, dont la ville est majoritairement actionnaire, permet d'être décideur en matière de développement de filières énergétiques en fonction du coût et de la provenance des matières premières utilisées pour fournir l'énergie.

Comment cela se traduit-il concrètement ?

La Compagnie de Chauffage mène une politique forte d'utilisation du bois comme combustible et Gaz Electricité de Grenoble investit massivement dans la production d'énergie propre à travers de nouvelles installations solaires et photovoltaïques.

Finallyment, le changement de fournisseur serait-il si facile pour votre collectivité ?

Cela demanderait en tout cas beaucoup de temps pour mettre en place un nouveau système de gestion et des outils logistiques adaptés à nos besoins. Cela reviendrait à prendre le risque de ne pas obtenir les services au même niveau de qualité et à avoir des coûts d'énergie plus volatiles que ceux que nous avons aujourd'hui.

Jusqu'en 2010, les tarifs de l'électricité sont encadrés par l'État, comme l'ont été ceux du gaz jusqu'en juillet 2007. Comment anticipez-vous le jour ils ne le seront plus ?

L'enjeu d'ici là est de maîtriser nos consommations. Pour cela, nous devons estimer nos dépenses, les consommations, le suivi des contrats etc. Il faut également savoir que l'encadrement des tarifs du gaz n'a pas empêché une augmentation du prix

de 50% depuis 2004... Notre position est donc de ne pas changer de fournisseur tant que les tarifs seront réglementés au niveau national et de faire les efforts nécessaires pour baisser nos consommations d'énergie et d'eau pour les bâtiments gérés par la ville. Finalement, nos incertitudes rejoignent celles des particuliers dans la mesure où, selon la nouvelle réglementation, le choix d'un nouveau fournisseur sera définitif et mettra les usagers face à une situation de nouveau monopole !

Quelles sont vos relations avec la communauté d'agglomération, la Métro, en ce qui concerne la fourniture d'énergie ?

Aujourd'hui, nous avons peu de liens avec la Métro car les besoins sont très hétérogènes d'une commune à une autre. La situation de la ville centre est singulière par le nombre de bâtiments publics dont elle dispose et le caractère de ses fournisseurs. Nos relations se concrétisent surtout par des échanges de pratiques grâce aux actions de l'Agence Locale de l'Energie.

Ont-elles évolué depuis l'ouverture des marchés en 2004 ?

Pas particulièrement, même si, depuis cette période, la Métro s'est employée à aider les communes à se préparer à la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie. Elle a notamment réalisé un recensement de tous les types de consommations énergétiques auprès des communes intéressées afin d'établir un cahier des charges commun pour grouper leurs commandes. La mise en concurrence des fournisseurs n'a pas abouti car, parallèlement, de nombreux élus se sont mobilisés au niveau national pour que les tarifs restent encadrés.

Dès lors, des communes telles que Grenoble se sont retirées du dispositif. Les petites communes ont poursuivi la démarche qui est encore en cours actuellement.

L'ouverture des marchés rend-elle pertinente une prise de compétence en matière énergétique par la Métro ?

La question du transfert de compétence, tel qu'il a été réalisé pour le traitement des déchets par exemple, n'est pas à l'ordre du jour. Pour l'instant, nous mutualisons nos moyens pour maîtriser l'énergie et lutter contre l'effet de serre. Depuis 2005, la compétence de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie est obligatoire pour les communautés urbaines et optionnelles pour les communautés d'agglomération. La Métro de Grenoble a décidé de prendre une mission de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique, notamment à travers les actions de l'ALE et la mise en place d'actions au sein des différents services concernés de la Métro : service d'urbanisme, du logement, de l'environnement.

En parallèle de ces initiatives métropolitaines, que fait la ville de Grenoble pour maîtriser l'énergie ?

Nous avons mené une opération expérimentale programmée d'amélioration thermique et énergétique du bâtiment (OPATB) qui concerne le secteur des grands boulevards. Cette opération fait parti des neuf projets pilotes menés dans l'agglomération grenobloise avec le soutien du programme européen concerto1 . Elle apporte un soutien technique et financier pour mettre en œuvre des travaux d'amélioration énergétique pour les

commerces, les immeubles d'habitation et les bâtiments tertiaires publics et privés.

Comment Grenoble compte s'y prendre pour généraliser ce type d'action ?

Une étude, commandée par la Ville de Grenoble, la Compagnie de Chauffage et Gaz Electricité de Grenoble, débouchera sur un schéma énergétique local visant à atteindre le « facteur 4 », soit la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, prévu par le plan climat national et la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Il s'agit d'un projet ambitieux d'aides aux travaux d'amélioration énergétique des habitations, accompagnements financiers et techniques, dans la continuité de l'opération expérimentale OPATB. Cette dernière nous a montré que les administrés ont un réel besoin d'assistance méthodologique et technique pour faire les bons choix de travaux et pour présenter des actions de réduction de la dépense énergétique à leurs syndicats de copropriété. L'objectif est donc pour nous d'aboutir à la mise en place d'un guichet unique pour l'habitant, lui permettant de bénéficier d'un accueil technique et financier.

Quelles autres actions menez-vous pour maîtriser l'énergie ?

Pour les bâtiments municipaux, nous menons une politique depuis les années 80 de gros travaux de réhabilitation pour améliorer les structures thermiques, l'éclairage, la consommation d'eau. En matière d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2005, permet de prendre en compte la problématique de l'énergie à travers la mise en œuvre de

formes urbaines compactes. Le règlement du PLU incite à isoler l'extérieur des constructions, et à mettre en place des toitures végétalisées, des panneaux solaires... Enfin, une biennale de l'habitat durable est organisée pour sensibiliser les professionnels et les particuliers aux nouveaux modes de construction.